

Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Gerikini, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Prévenir les abus moraux et sexuels dans le sport».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lutter contre ce fléau et lui demande de compléter ce qui a déjà été initié par la Ville de Genève par:
 - la mise en place, en concertation avec le Canton et les parties prenantes concernées (dont Pro Juventute, les représentant-e-s du monde sportif, la police et les services de la Ville de Genève concernés), des mesures pour protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement, d'abus et d'agression sans les stigmatiser, telle une cellule d'écoute pour une aide urgente;
 - des campagnes d'information et de prévention destinées aux publics cibles;
 - le développement de formations auprès des jeunes sportifs et sportives, de leurs proches, des coachs, des encadrant-e-s et des membres des associations sportives;
 - l'intégration dans chaque nouveau projet d'aménagements sportifs d'installations prévenant les abus et les agressions (par exemple des douches séparées);
 - le conditionnement de l'octroi d'une subvention ou de son renouvellement à la mise en œuvre des mesures préconisées par la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage entièrement la préoccupation du Conseil municipal suite, notamment, aux révélations de mauvais traitements, violences physiques et psychologiques subies au Centre national de sport de Macolin.

Bien que nous ne disposions pas encore de données objectives et chiffrées sur l'étendue de la problématique, les autorités doivent agir et prendre les mesures nécessaires pour que d'anciennes pratiques cessent, que les victimes puissent parler et que justice puisse être faite. C'est pourquoi l'un des objectifs de la feuille de route du département de la sécurité et des sports (DSSP) 2020-2025 est celui de «contribuer à la prévention des violences et discriminations dans le sport»¹.

¹ <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-01/feuille-route-legislature-2020-2025-dssp.pdf>

Ecoute des victimes et dénonciation des abus

Le DSSP prévoit un accompagnement actif de la mise en œuvre des mesures fédérales de prévention des abus dans le sport. En effet, le 27 septembre dernier, Swiss Olympic a lancé une campagne nationale de communication intitulée «Are you OK?» afin d’attirer l’attention sur les «situations qui, dans le milieu du sport, peuvent être éprouvantes ou blessantes. L’accent est mis sur la question «are you OK?» et sur les deux messages principaux: «Si quelque chose te semble anormal, dis-le» et «Fais-toi aider». La campagne met également en avant le service d’aide mis en place début 2021, Integrity, centre d’aide et de consultation de premier recours, qui sert à dénoncer les abus et donner les bonnes orientations aux victimes et aux clubs. Ce premier point de contact permet de signaler un incident d’éthique dans le sport aux personnes qui le souhaitent. Il répond à la mobilisation politique du Conseil des Etats en décembre 2020. Swiss Olympic a en outre mis en place une série de ressources, dont des schémas d’intervention de ce type: https://www.swiss-fencing.ch/wp-content/uploads/2015/09/Schema_d_intervention_general-abus_fr.pdf ou des exemples de mesures à mettre en place dans les clubs: https://www.swiss-fencing.ch/wp-content/uploads/2015/09/Huit_mesures_fr.pdf.

Conformément aux décisions fédérales, Integrity sera remplacé en 2022 par le service de signalement national indépendant «Swiss Sport Integrity», qui ne dépendra plus de Swiss Olympic, mais de la Fondation antidoping Suisse.

Prévention et formation

Concernant la prévention des abus, la Ville de Genève travaille avec le Canton pour mettre en place des mesures conjointes dans le cadre d’un plan d’action global en matière de promotion de la santé et de la cohésion sociale. En collaboration avec l’Association genevoise des sports, les collectivités publiques prévoient la création d’un poste de «chargé-e de prévention dans les milieux sportifs genevois» afin de promouvoir un sport «propre, fair-play et performant». Ces mesures viseront aussi à intervenir dans le cadre des formations du personnel encadrant (entraîneur-e-s Jeunesse et Sport, etc.) pilotées par la Confédération et le Canton.

Plus spécifiquement à l’échelle de la Ville de Genève, des mesures de sensibilisation complémentaires avec les entités subventionnées et les prestataires du Service des sports seront mises en place, si nécessaire, dans le courant de la législature. Elles compléteront le dispositif existant avec l’Espace de soutien et de prévention – Abus sexuels (ESPAS), l’association à but non lucratif qui s’engage auprès des enfants et des adultes concernés par les abus sexuels. La Ville de Genève finance la participation de tous les moniteurs et monitrices en charge de cours mandatés ou de clubs subventionnés aux ateliers ESPAS afin de les sen-

sibiliser aux enjeux de contacts adéquats et aux abus, de savoir identifier les situations ambiguës ou délicates et de savoir comment réagir.

Aménagements sportifs

Enfin, concernant la séparation des adultes et des mineurs dans les vestiaires publics des infrastructures sportives de la Ville de Genève, il est prévu, à terme, d'installer dans tous les vestiaires publics, lors de rénovations ou de nouvelles constructions, des cabines de douche fermées individuelles, à l'instar de l'équipement mis en place au Centre sportif de Vessy dans le vestiaire femmes. A noter qu'aujourd'hui nous séparons systématiquement les enfants et les adultes, en attribuant des vestiaires spécifiques, et que dans toute nouvelle construction le nombre de vestiaires nécessaire sera estimé en conséquence.

Concernant les clubs, ils sont tenus de respecter les dispositifs et cadres de leurs fédérations qui découlent des règles établies par Swiss Olympic, notamment le fait qu'un-e entraîneur-e et/ou un accompagnant ne peut pas entrer dans le vestiaire lorsque les mineurs se changent. Le Service des sports de la Ville de Genève est également attentif au respect de ces directives ainsi qu'au respect de la séparation par âge et genre dans l'occupation des vestiaires dans les stades, par exemple (une équipe adulte ne se change jamais au même endroit et/ou au même moment qu'une équipe junior).

En outre, pour toute nouvelle construction d'équipements sportifs, les normes en vigueur édictées par l'Office fédéral des sports tiennent compte de cette problématique et les locaux (vestiaires, salles de conférence, salle de théorie, etc.), sont construits en conséquence (locaux non borgnes pour les salles, vestiaires séparés par âges et genre, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis